

SUJET III**ETUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE****Les institutions de la Ve République : pratiques politiques et évolution****Liste des documents :**

Document 1 : Affiche du Comité ouvrier et professionnel pour le soutien de l'action du général de Gaulle.

Document 2 : Extrait du discours de Gaston Monnerville au Sénat à propos du référendum de 1962 sur l'élection du Président au suffrage universel.

Document 3 : Message de François Mitterrand au Parlement.

Document 4 : Résultats du référendum du 24 septembre 2000 sur le quinquennat.

Document 5 : Les résultats des élections présidentielles du second tour de mai 2002.

Première partie :

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. Quels changements politiques apporte le régime de la Ve République ? De quelle manière le document le montre-t-il ? (document 1)
2. A quel changement institutionnel s'oppose ce discours ? Avec quels arguments ? (document 2)
3. En vous appuyant sur le document, définissez la cohabitation. Expliquez ses conséquences sur la vie politique de la Ve République. (document 3)
4. En quoi le quinquennat est-il une réponse à cette situation ? (documents 3 et 4)
5. Expliquez en quoi ces résultats témoignent d'une crise du système politique français. (documents 4 et 5)

Deuxième partie :

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet :

Les institutions de la Ve République : pratiques politiques et évolution

Document 1 : Affiche du Comité ouvrier et professionnel pour le soutien de l'action du général de Gaulle



Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/chaban-2010/biographie.asp>

Document 2 : Extrait du discours de Gaston Monnerville au Sénat à propos du référendum de 1962 sur l'élection du Président au suffrage universel.

« Certes, nous n'avons pas le fétichisme des constitutions. Mais si nous réclamons le respect de celle que le peuple a voté il y a quatre ans, c'est parce qu'elle règle le mode de délégation de la souveraineté nationale, la forme, les attributions, le fonctionnement de chacun des pouvoirs, en un mot l'équilibre des pouvoirs, contrepoids fondamental à toute tentative de pouvoir personnel.

Or, l'élection du Président de la République au suffrage universel, sans que soit organisé au préalable le mécanisme de cet équilibre indispensable, ne fera que créer la confusion des pouvoirs, et au profit d'un seul. Elle donnera naissance à un pouvoir personnel, omnipotent, incontrôlable, et en même temps –paradoxe insensé– irresponsable ; car, aux termes de la présente Constitution, qui resterait inchangée sur ce point, le Chef de l'Etat n'est pas responsable devant le Parlement.

La question est donc grave. C'est la confusion ou la juste distribution des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, qui distingue les gouvernements tyranniques des gouvernements libres. Réunir en une seule main, sur une seule tête, tous les pouvoirs sans nul contrepoids, c'est proprement abolir la démocratie. »

Gaston Monnerville, Président du Sénat - discours prononcé le 9 octobre 1962 devant le Sénat.

Source : <http://www.senat.fr/histoire/associations/images/senat1962.pdf>

Document 3 : Message de François Mitterrand au Parlement

« Depuis 1958 et jusqu'à ce jour, le Président de la République a pu remplir sa mission en s'appuyant sur une majorité et un gouvernement qui se réclamaient des mêmes options que lui. Toute autre, nul ne l'ignore, est la situation issue des dernières élections législatives.

Pour la première fois, la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du gouvernement exprime, comme il se doit. Devant un tel état de choses, qu'ils ont pourtant voulu, beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. A cette question, je ne connais qu'une réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution. [...]

Fonctionnement régulier des pouvoirs publics, continuité de l'Etat, intégrité du territoire, respect des traités, l'article 5 désigne de la sorte – et les dispositions qui en découlent précisent – les domaines où s'exercent l'autorité du Président ou bien son arbitrage. A quoi s'ajoute l'obligation pour lui de garantir l'indépendance de la justice et de veiller aux droits et libertés définis par la Déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946.

Le gouvernement, de son côté, a pour charge, aux termes de l'article 20, de déterminer et de conduire la politique de la nation. Il assume, sous réserve des prérogatives du Président de la République et de la confiance de l'Assemblée, la mise en œuvre des décisions qui l'engagent devant les Français. Cette responsabilité est la sienne.

Cela étant clairement établi, Président et gouvernement ont à rechercher, en toutes circonstances, les moyens qui leur permettront de servir au mieux et d'un commun accord les grands intérêts du pays. »

Message de François Mitterrand au Parlement, le 8 avril 1986

Source <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/cohabitation/miterrand-parlement.shtml>

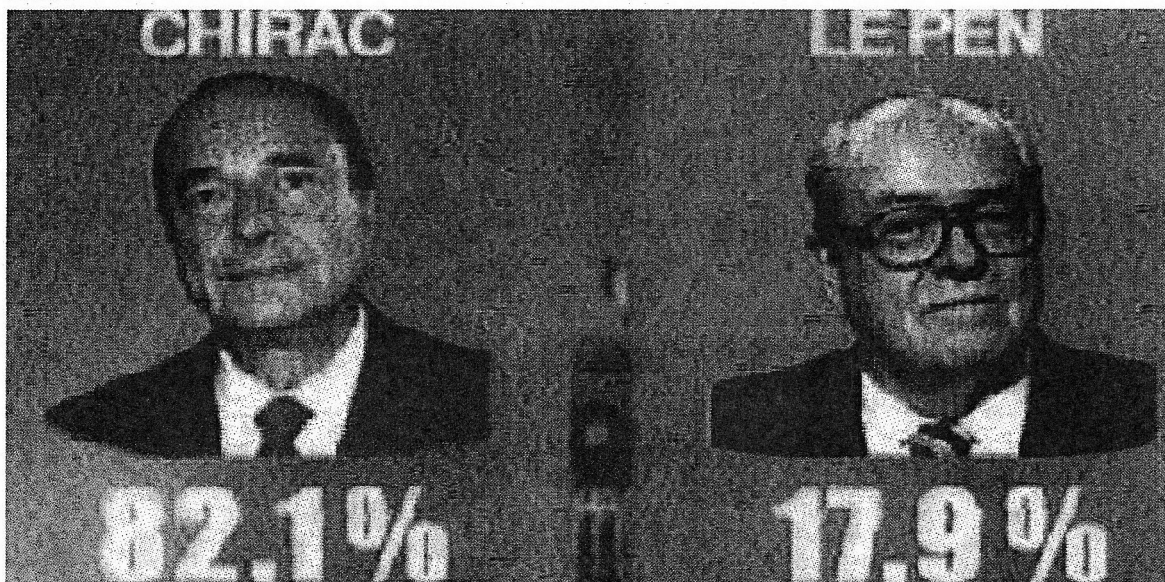
Document 4 : Résultats du référendum du 24 septembre 2000 sur le quinquennat

INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	BLANCS OU NULS	OUI	NON
39 941 192	12 058 688	10 118 348	1 940 340	7 407 697	2 710 651

% PARTICIPATION	% OUI	% NON
30.19	73.21	26.80

Source : Conseil Constitutionnel, 28 septembre 2000.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/quinquennat/resultats2000.shtml>

Document 5 : Les résultats des élections présidentielles du second tour de mai 2002

Source : Les résultats du second tour des élections présidentielles 2002, dépêche AFP, reprise par le Nouvel Observateur du 23/12/2011.